

-----  
DIRECTION GENERALE DES DOUANES  
ET DROITS INDIRECTS

-----  
DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES  
DOUANES ET DROITS INDIRECTS DU  
KOUILOU ET DE POINTE - NOIRE  
-----

## Compte rendu de la 11<sup>ème</sup> journée du partenaire (4 janvier 2008)

La onzième journée du partenaire, première rencontre de l'année 2008, s'est tenue le vendredi 4 janvier 2008 dans la salle de conférences de la Direction Interdépartementale des Douanes et Droits Indirects du Kouilou et de Pointe-Noire, sous la présidence de Madame la Directrice Interdépartementale.

Après les vœux d'usage à l'occasion de la nouvelle année 2008, Mme la Directrice Interdépartementale a rappelé brièvement les principales questions débattues lors de la 10<sup>ème</sup> journée du partenaire. Elle a procédé ensuite au traditionnel tour de table.

### **1. Du contrôle conjoint des maisons de transit par le Service du Contrôle des Services et le Service des Enquêtes Douanières**

Mme la Directrice Interdépartementale a précisé que le contrôle des maisons de transit ne concernera pas seulement les agréments, mais il portera aussi sur la bonne tenue des répertoires et des dossiers, l'expérience professionnelle et le profil des agents, l'environnement dans lequel évoluent les maisons de transit.

### **2. De la souscription des IM9 pour le compte du secteur pétrolier au Bureau Principal du Bois et des Hydrocarbures et au Bureau Principal Extérieur sans demande préalable**

Mme la Directrice Interdépartementale a réaffirmé aux partenaires qu'en raison du caractère spécifique du secteur pétrolier et pour des besoins de célérité, il n'y a pas de demande préalable à la souscription des IM9 pour l'enlèvement des marchandises destinées aux pétroliers.

### **3. De l'usage des bons décadaires suite à l'entrée en vigueur de la procédure de souscription des IM9**

Après les avis concordants du Chef du Service des Etudes, de la Prévision et de l'Informatique et du Chef de Bureau Principal du Bois et des Hydrocarbures

sur la question, Mme la Directrice Interdépartementale a indiqué que la pratique des bons décadaires qui consiste en la sortie des marchandises en entrepôt pour l'avitaillement des navires reste d'usage.

#### **4. De la mise au point technique du régime informatique des embarquements directs (EX9)**

Le Chef du SEPI a informé les partenaires que les tests techniques concernant le régime d'embarquement direct (EX9) sont concluants. Il a ensuite communiqué son régime et son code additionnel : EX9 93 00.

Mme la Directrice Interdépartementale a mis en garde les partenaires quant au risque qu'ils encourent en l'utilisant sans attendre l'autorisation de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects.

#### **5. Des soustractions frauduleuses de marchandises des conteneurs dans les aires de dédouanement**

M. HAMADI BABA a précisé que les conteneurs sont ouverts et les scellés d'origine remplacés par de faux scellés. Vu l'importance de la question, il a souhaité l'implication de la douane afin de mettre fin à cette situation.

Mme la Directrice Interdépartementale a souhaité qu'une enquête conjointe soit menée par la Douane et la Police.

Des instructions ont été données au Chef de la Cellule de concertation Douane – PAPN et au Chef du Service de Contrôle des Services pour la rédaction d'un courrier invitant la Police à prendre part à une prochaine réunion de la Cellule afin que soient examinées des questions telles que :

- les vols perpétrés dans le Port en général ;
- les vols d'accessoires de véhicules ;
- les vols dans les conteneurs.

Monsieur NIANGADO Amadou a déploré le fait que le gardiennage des marchandises dans le Port soit laissé à la charge des acconiers.

Il a souhaité que les partenaires soient également associés aux réunions de la Cellule de concertation Douane – PAPN.

Mme la Directrice Interdépartementale a rassuré M. NIANGADO qu'il sera rendu compte aux partenaires des conclusions des réunions les concernant.

#### **6. De la séparation des parcs des conteneurs des marchandises destinées au Congo et des marchandises en transbordement**

Le Commandant MVOULA Magloire, Inspecteur adjoint des Brigades Port, a déploré le retard que prend cette séparation.

Le représentant de SOCOTRANS a rassuré la Douane que les aménagements étaient presque terminés et que les parcs seront opérationnels à compter de la semaine prochaine.

#### **7. De la responsabilité des consignataires face aux omissions et inexactitudes sur les manifestes**

Face au refus des consignataires de régler le contentieux relatif aux infractions liées aux omissions et inexactitudes sur les manifestes, le Chef de la Brigade Maritime a voulu savoir qui des consignataires et de leurs clients est responsable.

Mme la Directrice Interdépartementale a recommandé aux consignataires de se conformer à la réglementation (art.381 du Code des Douanes de la CEMAC) qui rend responsable le consignataire. Elle les a ensuite exhortés à ne pas se soustraire de leurs responsabilités, mais de se rapprocher du Service avec lequel ils peuvent transiger.

#### **8. Du solde des soumissions cautionnées**

Mme la Directrice Interdépartementale a invité les partenaires à solder leurs soumissions cautionnées car dès le 15 janvier 2008, les paiements au comptant ne seront autorisés qu'à ceux qui auront soldé leurs comptes créditaires et qui n'ont pas encore reçu l'autorisation de renouvellement de la DGD.

#### **9. Du règlement des arriérés au titre du TEL**

Le Chef du Service des Finances et du Matériel a invité les partenaires à régler les arriérés dus au titre du TEL, sous peine de blocage des opérations en douane.

Mme la Directrice Interdépartementale a donné des instructions pour qu'il soit procédé d'abord par des lettres de relance, le blocage des opérations étant une solution de dernier recours.

#### **10. De la prochaine vente aux enchères publiques**

M. GOERITZ de MAERSK a voulu connaître la date de la prochaine vente aux enchères publiques.

Mme la Directrice Interdépartementale a répondu que la date n'est pas encore fixée. Les états de vente ont été transmis au Tribunal de Grande Instance.

#### **11. De la mise en place de la procédure simplifiée de transbordement**

M. GOERITZ de MAERSK a voulu avoir des précisions sur la mise en place de la procédure simplifiée de transbordement.

Mme la Directrice Interdépartementale a indiqué que cette procédure ne pourra être mise en place qu'après le voyage d'imprégnation à Cotonou afin

de s'inspirer de l'expérience béninoise en la matière. Compte tenu du calendrier de la DGD, cette mission ne pourra avoir lieu qu'en février.

#### **12. Du délai de régularisation des IM9 par les sous-traitants pétroliers**

M. NGOUALA de Ngouala Transit et M. MBOUNGOU de PANALPINA ont exprimé la préoccupation des sous-traitants pétroliers au sujet du délai de 30 jours qui leur est accordé pour régulariser les IM9, jugé court car la délivrance des attestations d'exonération dépend de la diligence de la société mère. Ils ont pour cela souhaité qu'une solution soit trouvée.

Mme la Directrice a informé les partenaires que le régime des IM9, en dépit de son délai de régularisation relativement court (30 jours) offre la possibilité de prorogation à la seule condition que la demande soit adressée avant l'expiration du délai.

#### **13. Du démarrage de la saisie des bons de sortie par les acconiers**

M. BONY de SOCOTRANS a souhaité connaître la date exacte de démarrage de la saisie des bons de sortie par les acconiers.

Le Chef du SEPI a fait savoir que ce démarrage pourra être effectif à compter du lundi 7 janvier 2008.

#### **14. Du dédouanement par M. HAMADI BABA d'un conteneur**

M. HAMADI BABA a informé la douane de la notification d'une mise en demeure qui lui a été faite au sujet d'un conteneur de 20' en dépôt disant contenir des conserves de sardines dont il ne connaît pas le destinataire final et qu'il voulait bien dédouaner.

Mme la Directrice Interdépartementale a informé l'utilisateur de la possibilité que lui est offerte de dédouaner son conteneur.

Commencée à 8H10, la réunion a pris fin à 9H35./-

**La Directrice Interdépartementale des Douanes  
et Droits Indirects,**

**Madame LOEMBA Florence**